



À qui incombe une livraison de mobilier compliquée?

Par **georges18061950**, le **22/04/2024** à **09:23**

Bonjour Je dois me faire livrer du mobilier dont un canapé. J'ai un doute quant à la dimension de celui ci pour passer ce canapé par la porte du séjour car il me semble un peu grand pour ce faire. Je n'ai aucune certitude pour le moment car je ne suis pas spécialiste, mais si au pire, ce canapé ne passe pas, puis je refuser la livraison? Merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **22/04/2024** à **10:33**

bonjour,rnrnil y a de fortes chances que les livreurs vous laissent le canapé dans votre appartement.rnrnil est de votre responsabilité de vérifier si votre canapé peut-être installé dans votre salle de séjour avant de passer la commande.rnrnil n'est pas compliqué de vérifier si votre canapé passe par la porte du séjour.rnrnsalutations

Par **Henriri**, le **22/04/2024** à **11:55**

Hello !rnrnMême avis. Georges si finalement le canapé ne passe pas par la porte de chez vous c'est vous qui rendez impossible de mener à bien sa livraison, ce n'est le personnel qui en est chargé. rnrnA+

Par **Lag0**, le **25/04/2024** à **06:55**

[quote]rnil n'est pas compliqué de vérifier si votre canapé passe par la porte du séjour.rnrn[/quote]rnBonjour,rnrnCeci, à condition que les dimensions du meuble démonté dans son carton soient communiquées, ce qui n'est pas toujours le cas.

Par **Henriri**, le **25/04/2024** à **15:34**

Hello !rnrnA charge pour le client de s'inquiéter des dimensions de ce qu'il espère se faire livrer. Le fournisseur n'a pas d'obligation que la porte du client soit suffisante pour permettre la livraison jusqu'à l'intérieur du salon du client.rnrnA+

Par **yapasdequoi**, le **25/04/2024** à **16:24**

Bonjour,rnrnIl faut vérifier les CGV. Souvent il est prévu une livraison "au pied de l'immeuble". ce qui exclut de transporter en étage ou toute manoeuvre complexe.